

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/09/22/2015015141/justel>

Dossier numéro : 2015-09-22/02

Titre

22 SEPTEMBRE 2015. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 désignant les postes consulaires honoraires habilités à délivrer des titres de voyage provisoires

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-02-2016 inclus.

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 08-10-2015 page : 63297

Entrée en vigueur : 18-10-2015

Table des matières

Texte

[Abrogé implicitement] <AM 2016-01-29/03, art. 1, 002; En vigueur : 18-02-2016>